

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 15

Artikel: Études sur les armées étrangères : armée autrichienne [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328617>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'autre, comme cela n'arrive que trop souvent ; ce qui corrobore cette espérance c'est que les hommes du corps connaîtraient personnellement le personnel de l'ambulance et surtout auraient avec eux toujours communauté de langage. Cette organisation suppléerait au besoin de compagnies sanitaires, proposées par la commission de révision du service sanitaire, lesquelles constitueraient une grande complication de plus dans ce service spécial, ainsi que dans le service général.

Pour le fond, cette idée a été émise déjà dans le journal de médecine militaire patroné par la société.

Le Dr Brière communique quelques fragments d'une ébauche sur le service militaire sanitaire en Suisse.

Ce travail, produit à la fois d'une étude pénible et d'une érudition encyclopédique, caractérise en même temps d'une manière saisissante la position sociale des médecins ou chirurgiens aux époques des guerres de Bourgogne et de celles de Villmergen. Il contient aussi des détails curieux sur l'histoire militaire du siècle dernier.

M. le Dr Baylon, de Genève, médecin de batterie, remercie affectueusement les auteurs des communications ci-dessus, et, après encore quelques explications échangées, la réunion officielle fut terminée pour donner à ses membres le loisir de faire plus ample connaissance entr'eux et faire place aux droits d'une confraternité amicale.

ÉTUDES SUR LES ARMÉES ÉTRANGÈRES.

ARMÉE AUTRICHIENNE.

(Suite).

Cavalerie.

La grosse cavalerie se compose de 8 régiments de cuirassiers et 8 régiments de dragons.

La cavalerie légère se compose de 12 régiments de hussards et 12 régiments de uhlans.

L'effectif d'un escadron de campagne de grosse cavalerie ou de cavalerie légère est le même en temps de paix et en temps de guerre.

Sur le pied de paix :

Chaque régiment de grosse cavalerie se compose de l'état-major du régiment, de 6 escadrons et d'un cadre de dépôt.

Chaque régiment de cavalerie légère est formé de l'état-major du régiment, de 8 escadrons et d'un cadre de dépôt.

Sur le pied de guerre, on se borne à former un escadron de dépôt, et, à partir de ce moment, le cadre de dépôt est détaché.

La taille exigée pour la grosse cavalerie est de 64" au moins et de 61" pour les régiments de cavalerie légère (pour ces derniers, le maximum est fixé à 65").

On choisit les recrues parmi les hommes qui ont déjà l'habi-

tude du cheval ou qui savent les états de maréchal-ferrant, corroyeur ou sellier.

En outre, on recherche, pour la grosse cavalerie, des hommes d'une forte constitution; pour la cavalerie légère, on choisit des hommes souples, lestes (et autant que possible les plus jeunes hommes des classes de recrutement).

Pour la grosse cavalerie, on choisit des chevaux lourds et très gros; pour la cavalerie légère, des chevaux légers. Le minimum de la taille des chevaux est fixé : à 15 mains (*faust*) 2" pour les chevaux de cuirassiers; à 15 mains pour les chevaux de dragons; à 14 mains 3" pour les chevaux de la cavalerie légère.

Dans tous les régiments de cavalerie, les officiers subalternes, depuis le grade de rittmeister de 2^e classe au-dessous, les sous-officiers et la troupe sont montés avec des chevaux de l'Etat. Les officiers d'état-major, les rittmeister de 1^{re} classe, sont montés à leurs propres frais. Toutefois, en temps de guerre, les vétérinaires et les maréchaux-ferrants-chefs sont montés avec des chevaux de l'Etat.

L'armement se compose :

Du sabre de cavalerie pour tous les grades, depuis le maréchal-des-logis en dessous et pour la troupe de tous les régiments.

Du pistolet à capsule rayé pour tous les grades, depuis le maréchal-des-logis en dessous et pour tous les soldats des régiments de cuirassiers et de uhlans (pour ces derniers, à l'exception de 16 hommes par escadron).

De la lance pour tous les uhlans (16 hommes par escadron exceptés).

De la carabine rayée à capsule pour tous les dragons et husards, et pour les 16 hommes par escadron de uhlans qui ne sont armés ni de pistolets, ni de lance.

En temps de paix, les régiments de cavalerie sont, autant que possible, disloqués en dehors des districts de recrutement qui leur sont assignés. Les recrues et les remontes sont dressées à l'escadron de campagne. Si le régiment se trouve exceptionnellement en dehors de son cantonnement de paix, le cadre de dépôt y reste et se charge de toutes les fonctions d'un corps de dépôt.

Si le régiment est mis sur le pied de guerre, on forme l'escadron de dépôt et on l'envoie à la station qui lui est assignée (sur la principale ligne de communication entre l'armée et le district de recrutement du régiment).

Outre les devoirs généraux analogues à ceux d'un bataillon de dépôt, l'escadron de dépôt a pour fonction spéciale d'envoyer à l'escadron de campagne, complètement montés, équipés et armés, les hommes nécessaires pour le maintenir sur le pied de guerre. Il importe donc qu'il ne soit composé que d'officiers, sous-officiers et soldats parfaitement à même de former complètement des recrues et des remontes.

Lorsqu'on revient à la formation sur pied de paix, l'escadron de dépôt est dissous, et il n'en reste que le cadre de dépôt. La troupe disponible est portée, d'après la manière accoutumée, hors de subsistance, et l'on procède, quant aux chevaux surnuméraires, d'après les directions des autorités militaires supérieures.

Artillerie de campagne.

Cette artillerie compte : 12 régiments d'artillerie de campagne. 1 régiment d'artillerie de côtes. 1 régiment de fuséens.

Chaque régiment d'artillerie de campagne, sur le pied de paix, se compose :

De l'état-major du régiment, N^o 1 à 4, quatre batteries d'artillerie à pied de 6 livres à 8 bouches à feu. N^o 5 à 7, trois batteries de 12 liv. idem. N^o 8 à 12, cinq batteries à cheval de 6 liv. à 8 bouches à feu et 3 compagnies.

Sur le pied de paix, il n'y a que deux batteries à pied de 6 liv., une dite de 12 liv., et 2 batteries à cheval, qui soient attelées, les autres ne le sont pas.

Sur pied de guerre : L'état-major du régiment ; Une subdivision de remplacement ; Quatre batteries à pied de 6 livres ; Trois batteries à pied de 12 livres ; Six batteries à cheval.

Une batterie d'obusiers longs ; quatre compagnies (les 2^e, 9^e et 10^e régiments cinq compagnies).

(La sixième batterie à cheval porte le n^o 13, la batterie d'obusiers longs le n^o 14, de manière à ce que les batteries de chaque régiment sont désignées par des n^{os} qui se suivent.)

Le régiment d'artillerie de côte se compose de l'état-major du régiment et de trois bataillons à 4 compagnies sur le pied de paix et à 5 compagnies sur le pied de guerre.

Le régiment de fuséens se compose :

Sur le pied de paix : De l'état-major du régiment ; De 18 batteries de fusées à 8 chariots et 2 compagnies (sur le pied de paix. 9 batteries seulement sont attelées).

Sur le pied de guerre : De l'état-major du régiment ; de 20 batteries de fusées et de trois compagnies.

La taille pour les canonniers et les soldats du train est d'au moins 62". Les canonniers doivent savoir lire et écrire, ou du moins être assez intelligents pour pouvoir l'apprendre ; on les recrute surtout dans la population des villes et des faubourgs. Les soldats du train doivent être déjà familiarisés avec les chevaux et si possible savoir déjà conduire des voitures.

Les hommes destinés au service de l'artillerie ne doivent pas dépasser le quart du contingent annuel de recrutement.

L'armement des gradés est le sabre de cavalerie et le pistolet rayé. Pour les canonniers le sabre d'infanterie, pour les soldats du train le sabre de cavalerie. *(A suivre.)*

BIBLIOGRAPHIE.

APERÇU DE L'ENSEMBLE DE LA BIBLIOGRAPHIE MILITAIRE¹

(Suite et fin.)

1835. Schmidt. — Catalogue XCII du libraire-antiquaire H. W. Schmidt à Halle sur la Saale. — Militaria avec appendice pour équitation et agriculture. 1855. in-8. 16 pages.

Il a paru des catalogues antérieurs d'écrits militaires, de cartes et sur la science nautique, chez Lippert et Schmidt. 1847-48 (cinq catalogues 4 à 1/2 B) et chez Schmidt 1852 (catalogue de livres anciens n° LXIII. in-8. 16 pages).

1856. Duparcq. — Des sources bibliographiques militaires par Ed. de la Barre Duparcq. Paris, chez Tanera. 1856. in-8. 51 pages. Prix : 20 gros.

En même temps que cet écrit et comme supplément a paru : Notice raisonnée et critique des ouvrages historiques militaires du capitaine Edouard de la Barre Duparcq. Paris, chez Tanera. 1856. in-8. 16 pages.

1856-57. Dépôt de cartes français. — Marine et colonies. — Catalogue chronologique des cartes, plans, vue des côtes, mémoires, instructions nautiques, etc., qui composent l'Hydrographie française. (Dépôt des cartes et plans.) Paris, typogr. de Didot frères. Avril 1856. grand in-8. 2 vol. 140 pages avec supplément (sous le titre : Dépôt des cartes et plans de la marine. — Supplément au catalogue chronologique des cartes, plans, vues des côtes, etc., publié par le Dépôt des cartes et plans de la marine. Extrait des Annales hydrographiques de 1859. Paris, impr. de Dupont. 1857). pages 105-26 et 159-50. Prix : 1 thaler 2 gros.

1856. Marine française. — Recueil réglementaire des cartes et documents nautiques à délivrer aux bâtiments de la marine impériale. Première catégorie, commune à tous les bâtiments, quelle que soit leur destination. Paris, impr. de Didot. 1856. fol. 5 B. Contient : Catalogue des cartes de l'hydrographie française, cartes anglaises, mémoires et instructions nautiques.

1856. Gosohorsky. — Trente-et-unième catalogue du libraire-antiquaire A. Gosohorsky (L. F. Maske) à Breslau. — Sciences militaires. — 1856. in-8. 18 pag.

1856. Niederländ. Ingenieur. Institut. — Répertoire de cartes, publié par l'Institut royal des ingénieurs néerlandais. Livre I-III. Aussi sous le titre : Répertoire des cartes de la monarchie autrichienne. II^e édition. Liv. 4-6 ; aussi intitulé : Répertoire des cartes de l'Empire français. La Haye, chez Langenhuisen frères, et Nijhoff. 1856. Liv. in-8. VIII pages 1 vol. 144 pages et 1 vol. 178 pages Prix : 1 thaler.

La première édition des 3 premières livraisons a paru en 1854.

¹ Traduit du *Neuer Anzeiger für Bibliographie* de M. Petzholdt, n° 9 et 10 de 1857.